

Direction des relations avec les collectivités locales Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Travaux de construction de la canalisation de transport de gaz naturel dite "Artère du Santerre" entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80)

Communes de Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots, Cuvilly, Orvillers-Sorel et Ressons-sur-Matz

Maître d'ouvrage : GRTgaz

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 3 août 2015 est prescrite, sur le territoire des communes de Boulogne-la-Grasse, Conchy-les-Pots, Cuvilly, Orvillers-Sorel et Ressons-sur-Matz, du mercredi 16 septembre 2015 au jeudi 1^{er} octobre 2015 inclus, une enquête parcellaire pour établir les servitudes légales en vue de la construction de la canalisation de transport de gaz naturel dite "Artère du Santerre" entre Ressons-sur-Matz (60) et Chilly (80).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société GRTgaz.

M. Michel MARSEILLE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siégera aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Orvillers-Sorel : le mercredi 16 septembre 2015 de 10 H à 12 H
- mairie de Conchy-les-Pots : le samedi 19 septembre 2015 de 10 H à 12 H
- mairie de Boulogne-la-Grasse : le mardi 22 septembre 2015 de 16 H à 18 H
- mairie de Cuvilly : le vendredi 25 septembre 2015 de 16 H à 18 H
- mairie de Ressons-sur-Matz : jeudi 1^{er} octobre 2015 de 15 H à 17 H.

Les pièces du dossier seront déposées dans les mairies susvisées et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 16 septembre au jeudi 1^{er} octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les 5 mairies des communes concernées, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, le directeur par intérim

andrine GIRALII T